



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de Nant
Du 25 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Date de convocation : 18/09/2025

Date d'affichage : 18/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à 18h00, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Paulette FOURNIER, Christian JULIAN.

Était absent : Lionel CAYRON

Etaient Représentés : Virginie GOVIGNON par Paulette FOURNIER, Jean-François GALLIARD par Jean-Pierre CHARALAMBOS, Yvan BOUAT par Richard FIOL et Sabine THOMAS par Anne-Marie FRENEHARD.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du secrétaire de séance ; délibération
2. Approbation PV du conseil précédent ;
3. Décisions du Maire ;

FINANCES

4. Budget principal 2025 : décision modificative n° 1 ; délibération
5. Budget annexe de l'assainissement 2025 : décision modificative n° 1 ; délibération
6. Chaufferie bois école du Roc nantais : demande de subvention auprès du Département ; délibération
7. Hôtel de ville : emprunt ; délibération

RESSOURCES HUMAINES

8. Suppression d'emplois ; délibération

ECOLE DU ROC NANTAIS

9. Convention de prestation de services pour le sport ; délibération
10. Convention de prestation de services pour la musique ; délibération
11. Principe de cession d'une partie du domaine public à Algues ; délibération
12. Bail de mise à disposition de parcelles situées à Cazic ; délibération
13. Cession au profit de la commune à St Michel de Rouviac ; délibération
14. Devenir du terrain de la Mouline parcelle R911 et R913 (vente de 3 lots) ; délibération

Questions diverses / information du Maire

1. Nomination Secrétaire de séance

Délibération n° 2025-43

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,
Monsieur le Maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal nomme M. Alain DELMAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération adoptée à 12 voix pour et 2 contre.

2. Approbation du PV du Conseil du 18 juin 2025

Le procès-verbal du conseil du 18 juin 2025 est approuvé à 10 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

3. Fonctionnement des assemblées : Enumération des décisions du Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 21 du 23 mai 2020 fixant les délégations du conseil municipal au maire durant la durée du mandat,

Considérant que depuis le dernier conseil municipal daté du 18 juin 2025, Monsieur le maire a pris les décisions suivantes en vertu de la délégation susvisée :

- Rénovation et agrandissement de l'école du Roc nantais : Avenant n° 1 lot 6 Entreprise CAUMES ET FILS
- Arrêté administratif n° 2025-14 du 04/07/2025 : Règlementation des feux sur la commune en période estivale
- Arrêté administratif n° 2025-15 du 11/07/2025 : Délégation temporaire dans les fonctions d'officier de l'état civil pour un conseiller municipal (célébration d'un mariage)
- Arrêté administratif n° 2025-16 du 15/07/2025 : Désignation des délégataires de signature à Aveyron Ingénierie
- Restructuration de l'hôtel de ville : Avenant n° 1 lot 1 Entreprise SUD AVEYRON CONSTRUCTION
- Rénovation et agrandissement de l'école du Roc nantais : Avenant n° 1 lot 10 Entreprise SANCHEZ ALEXANDRE

DEVIS	20/06/2025	SARL C2A 3240 € (déplacement armoire photovoltaïque)
DEVIS	23/06/2025	SAS AMTP 29 059,20 € (chemin de la cité des noyers)
DEVIS	08/07/2025	SARL CADENET 6 873,60 € (éclairage par le terrain de pétanque)
DEVIS	03/07/2025	SIGNARAMA ROUERGUE 3 613,94 € (signalétique mairie)
DEVIS	21/07/2025	SAS AMTP 15 120,00 € (Réfection Chemin du Liquier)
DEVIS	22/07/2025	SOPRIBAT 8 368,75 € (étanchéité toiture terrasse)
DEVIS	05/08/2025	SANNITEC 4 993,20€ (KARCHER EAU CHAUDE)
DEVIS	02/09/2025	RAGT 169,5€ (granulés bois école)
DEVIS	05/09/2025	AJC 2501,02 € (entretien UV)
DEVIS	09/09/2025	SANNITEC 1 668,00 € (KARCHER EAU FROIDE)
DEVIS	09/09/2025	AUTODISTRIBUTION 1680,00 € (compresseur)
DEVIS	09/09/2025	GONTIER Patrice 2 520,00 € (garde-corps école)
DEVIS	15/09/2025	ROUSSEL Frédéric 3424,50€ (accès rampe école Roc Nantais)
DEVIS	15/09/2025	CADENET SARL 1188€ (reprise tableau appartement école)

Dossiers d'urbanisme

- PC 0121682500009 Section R parcelle n° 1088 – 9 Chemin des noyers
- PC 0121682500010 Section B parcelles n° 346, 594 et 631 – Les Cuns
- PC 0121682500011 Section A parcelle n° 1499 – Rue Droite
- PC 0121682500012 Section A parcelle n° 1006 – Route Neuve

- DP 0121682400017 Section H parcelle 415 – Cantobre
- DP 0121682400018 Section B parcelle 482 – Le Vialaret

- DP 0121382500019 Section A parcelle 372 – Rue du Four
- DP 0121682500020 Section R parcelle 1048 – Chemin des Noyers
- DP 0121682500021 Section A parcelle 1059 – Rue Faubourg Haut
- DP 0121682500022 Section A parcelles 334 et 333 – Rue Droite
- DP 0121682510023 Section R parcelle 1109 – Route de la Mouline
- DP 0121682510024 Section C parcelle 331 – La liquisse haute

- DIA 2025-09 Section C – Parcelle 172 – La liquisse basse
- DIA 2025-10 Section R – Parcelle 1088 – 9 Chemin des noyers
- DIA 2025-11 Section T – Parcelles 108, 109 et 110 – Mas de Sabde
- DIA 2025-12 Section A – Parcelle 372 – 7 rue du four
- DIA 2025-13 Section A – parcelles 1504 et 1505 – 23 Lot le Trouzil
- DIA 2025-14 Section A – Parcelles 1343 et 1391 – 18 route neuve
- DIA 2025-15 Section L – Parcelles 285, 287, 455, 504 et 506 - St Michel

4. Budget principal 2025 : décision modificative n° 1

Délibération n° 2025-44

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante présentée par Monsieur le premier adjoint en charge des finances.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 203-2505 : Maison Michel	3 500,00 €			
D 203-2514 : DSP Réseau de chaleur		25 000,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 500,00 €	25 000,00 €		
D 2131-2509 : Columbarium	6 000,00 €			
D 2135 : Install. générales, agencements, aménagements		10 000,00 €		
D 2135-2510 : Chaufferie bois école	4 000,00 €			
D 2152-2508 : Adressage	10 000,00 €			
D 2152-2512 : Vourie		10 000,00 €		
D 21538-2513 : Canaux Vernèdes	15 000,00 €			
D 2181-2511 : Mur interactif		3 500,00 €		
D 2184-2503 : Ecole du Roc Nantais	10 000,00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	45 000,00 €	23 500,00 €		
Total	48 500,00 €	48 500,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Délibération adoptée à 12 voix pour et 2 abstentions.

5. Budget annexe de l'assainissement 2025 : décision modificative n° 1**Délibération n° 2025-45**

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante présentée par Monsieur le premier adjoint en charge des finances.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6215 : à la collectivité de rattachement	50,00 €			
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés	50,00 €			
D 6862 : Charges financières à répartir		50,00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		50,00 €		
Total	50,00 €	50,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Délibération adoptée à 12 voix pour et 2 abstentions.

6. Chaufferie bois école du Roc nantais : demande de subvention auprès du Département**Délibération n° 2025-46**

Monsieur le Maire informe le CM qu'un dossier de demande de subvention pour l'investissement de la chaufferie bois de l'école a été adressé au Conseil départemental de l'Aveyron en juillet dernier. Pour que ce dossier soit complet, il est nécessaire que le CM délibère sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature	Montant € HT	Sources	Montant € HT	Taux
Aide publique				
Dépenses de travaux	46 168.45 €	Conseil régional	16 400 €	35.52 %
		Conseil départemental	6 925.27 €	15 %
		Total des aides publiques demandées		23 325.27 € / 50.52 %
Autofinancement				
		Fonds propres	22 843.18 €	49.48 %
		Total autofinancement		22 843.18 € / 49.48 %
TOTAL	46 168.45 €	TOTAL		46 168.45 €

Le conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et autorise Monsieur le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibération adoptée à 12 voix pour et 2 abstentions.

7. Hôtel de ville : emprunt.

Délibération n° 2025-47

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt de 300 000 euros afin de couvrir l'autofinancement de la commune pour les travaux de l'Hôtel de ville.

Après avoir sollicité divers organismes bancaires, la Banque des territoires a été retenue.

Article 1 : Caractéristiques de l'emprunt

Montant : 300 000 euros

Durée d'amortissement : 30 ans

Taux : Taux livret A 1.70 % + 0.50 = 2.20 %

Périodicité : semestrielle

Echéance : constante

Déblocage : A partir de la date d'édition du contrat.

Article 2 : La commune s'engage pendant toute la durée du prêt à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 3 : La commune s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 4 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Délibération adoptée à 10 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

8. Suppressions d'emplois

Délibération n° 2025-48

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 07/11/2024 et à celui du 02/07/2025, relatif à la suppression d'emplois, Monsieur le Maire propose au CM de supprimer les 4 emplois nommés ci-dessous :

- Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28 heures)

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 25 septembre 2025 et se présente comme suit :

POSTES EMPLOIS PERMANENTS						
	CADRE D'EMPLOI - GRADE / Libellé de l'emploi	CAT	Tps hebdo	Postes pourvus au 25 septembre 2025	Postes vacants au 25 septembre 2025	Date de création - réf. délibération
ADMINISTRATIF	Rédacteur - Rédacteur Secrétaire général de Mairie	B	35	1		Délib n°2024-88 du 15/10/2024
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	31	1		Délib n°2025-07 du 18/02/2025
	Adjoint administratif - Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Agent d'accueil, de gestion administrative et en charge du service à la population	C	35	1		Délib n°2023-70 du 04/07/2023
TECHN	Agent de maîtrise- Agent de maîtrise principal Responsable du service technique	C	35	1		Délib n°2018-58 du 08/06/2018
	Adjoint technique - adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Agent technique polyvalent	C	35	1		Délib n°2021-03 du 15/01/2021
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent technique polyvalent	C	35	1		Délib n°2018-115 du 11/12/2018
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent technique polyvalent	C	35	1		Délib n°2021-40 du 09/04/2021
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent technique polyvalent	C	35	1		Délib n°2023-24 du 25/03/2023

POSTES EMPLOIS PERMANENTS							
	CADRE D'EMPLOI - GRADE / Libellé de l'emploi	CAT	Tps hebdo	Postes pourvus au 25 septembre 2025	Postes vacants au 25 septembre 2025	Date de création - réf. délibération	
				Tit.	Contr.		
Cantine	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Cantinière	C	TNC 32h12		1 en CDI		Delib n°2019-87 du 17/07/2019 Delib n°2021-90 du 22/09/2021
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Aide cantinière	C	TNC 19h11	1			Delib n°2022-44 du 18/05/2022
ATSEM	Adjoint technique - Adjoint technique territorial ATSEM	C	TNC 29h22	1			Delib n°2022-45 du 18/05/2022
	ATSEM – ATSEM principal de 2 ^{ème} classe ATSEM	C	TNC 30h50	1			Delib n°2023-22 du 03/03/2023
ENTRETIEN GARDERIE	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent d'entretien et en charge de la garderie de l'école	C	TNC 17h17			1	Delib n°2023-69 du 04/07/2023
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent en charge de la garderie de l'école	C	TNC 14h57	1			Delib n°2024-87 du 15/10/2024
	Adjoint technique - Adjoint technique territorial Agent d'entretien des locaux communaux	C	TNC 22h30	1			Delib n°2021-80 du 09/07/2021

Délibération adoptée à 14 voix pour.

**9. Ecole du Roc nantais – Année scolaire 2025-2026
Convention de prestation de services pour le sport**

Délibération n° 2025-49

Monsieur le Maire évoque le projet de convention de prestation de services pour une action éducative à l'école du Roc Nantais.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de participation à une action éducative complémentaire de l'enseignement public d'un intervenant extérieur dans l'établissement scolaire, pendant ou en dehors du temps scolaire, conformément aux textes réglementaires et aux programmes en vigueur.

APA FORM est mise à disposition pour assurer une intervention dans le domaine du sport.

Horaires de l'intervention : Le jeudi entre 13h30 et 16h

Intervention à titre onéreux : 60 € l'heure TTC

Nombre d'heures d'intervention : 75 heures pour une année scolaire

Le conseil municipal adopte la convention de prestation de services entre l'école du Roc Nantais, APA FORM et la mairie et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

Délibération adoptée à 14 voix pour.

10. Ecole du Roc nantais – Année scolaire 2025-2026
Convention de prestation de services pour la musique

Délibération n° 2025-50

Monsieur le Maire évoque le projet de convention de prestation de services pour une action éducative à l'école du Roc Nantais.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de participation à une action éducative complémentaire de l'enseignement public d'un intervenant extérieur dans l'établissement scolaire, pendant ou en dehors du temps scolaire, conformément aux textes réglementaires et aux programmes en vigueur.

Madame PESCHKE est mise à disposition pour assurer une intervention dans le domaine de l'éducation musicale.

Horaires de l'intervention : Le mardi entre 11h15 et 15h

Intervention à titre onéreux : 55 € l'heure + plus des indemnités de frais de déplacement à 0.40 € par kilomètre

Nombre d'heures d'intervention : 32 heures

Le conseil municipal adopte la convention de prestation de services entre l'école du Roc Nantais, Mme PESCHKE et la mairie et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

Délibération adoptée à 14 voix pour.

11. Principe de cession d'une partie du domaine public à Algues

Délibération n° 2025-51

Monsieur le Maire expose que les propriétaires des parcelles L62 et L492 situées à Algues ont fait part à la mairie de leur souhait d'acquérir une partie du domaine public communal jouxtant leurs 2 parcelles ce qui faciliterait l'accès à la parcelle L492.

Cette cession concerne environ 20 m² au prix de 30 € le m².

Monsieur le Maire précise que les frais d'enquête publique et de bornage seront à la charge des acquéreurs.

Délibération adoptée à 14 voix pour.

12. Bail de mise à disposition de parcelles situées à Cazic

Délibération n° 2025-52

Suite à la demande du propriétaire de la parcelle J140 située à Cazic Monsieur le Maire propose que les parcelles J141, J142 et J143 d'une surface totale de 4 570 m² lui soit mises à disposition. Il précise que ce propriétaire s'engage à mettre en état le chemin de l'embranchement du chemin du Roc Nantais jusqu'aux parcelles communales afin de faciliter l'accès à sa parcelle.

Il est donc proposé au conseil municipal d'établir un bail de mise à disposition entre la commune et ledit propriétaire pour une durée de 20 ans moyennant la somme de 100 €.

Le conseil municipal décide de mettre à disposition les parcelles J141, J142 et J143 d'une surface totale de 4 570 m², d'établir un bail de mise à disposition entre la commune et ledit propriétaire pour une durée de 20 ans moyennant la somme de 100 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à 10 voix pour et 4 abstentions.

13. Cession au profit de la commune – St Michel de Rouviac**Délibération n° 2025-53**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un propriétaire de St Michel de Rouviac a fait réaliser un plan de division par la SCP Fourcadier dans le but de céder à la commune une parcelle de 144 m² pour pallier l'étroitesse du chemin rural.

Ce propriétaire accepte de céder à titre gratuit ladite parcelle cadastrée section L n° 554 d'une superficie de 144 m² située à St Michel de Rouviac sur la Commune de Nant.

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle pour faciliter l'accès aux riverains.

Le Conseil municipal décide d'approuver l'acquisition à titre gratuit de la parcelle présentée ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à 14 voix pour.

14. Devenir du terrain de la Mouline parcelles R911 et R913**Délibération n° 2025-54**

Monsieur le maire propose au conseil municipal que le terrain situé à la Mouline incluant les parcelles R 911 et R 912 pour une surface de 3 704 m² soient découpés de la manière suivante :

- 1 parcelle de 2033.72 m² pour la future caserne de pompiers
- 3 parcelles de près de 500 m² à vendre en terrain à bâtir.

Il précise que le raccordement des réseaux est réalisé directement à partir de la rue des Noyers.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à entreprendre les opérations de bornage et par la suite de mettre en vente les 3 parcelles en terrain à bâtir.

Le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire telle que présentée ci-dessus, l'autorise à entreprendre les opérations de bornage et à mettre en vente les 3 parcelles

Délibération adoptée à 10 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

Intervention de Madame Paulette FOURNIER

CM du 25 septembre 2025

Intervention

Tout d'abord afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté ni de divulgation erronée de mes propos permettez-moi de préciser les 2 points suivants :

- 1- je regrette que le projet de future caserne à Nant n'ai pas vu le jour durant cette mandature
- 2-je déplore le manque de pugnacité des 9 communes concernées et le manque de solidarité de la comcom :(monsieur le maire vous avez vous même rappelé lors de notre dernière réunion que le fonds de concours à 30 000€ avait été exceptionnellement porté à 200 000 € pour notre Maison de santé.)

Devant ce constat et devant la force des choses , je ne peux qu'être favorable à une valorisation de ce foncier appartenant à la commune et son changement éventuel de destination y compris en lotissement

Ma réflexion portera donc certes sur le fond mais davantage sur la méthode :

En effet en terme de vision stratégique de notre commune quelle réflexion a été menée , quelle étude d'impact , d'autres hypothèses ont-elles été envisagées , lesquelles et par qui ?

Si la commune dans un avenir proche envisage de couvrir un besoin de logements par quel type de logement , pour quelle population , pour quel mode de vie et pour quel développement ?
Par des es logements qui s'intégreront dans un schéma urbanistique particulier ou traditionnel ?

Quelle vision globale de cette entrée de village et de ce quartier sud en matière d'équipement complémentaire ?

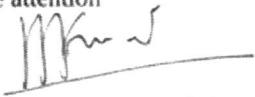
D'autres projets de valorisation de ce foncier on-t-il été envisagés pour répondre aux atouts de Nant et à son authenticité en matière d'environnement et d'impact climatique ?

Sans aller plus loin et sans opposition de ma part d'une éventuelle zone de construction d'habitation sur ce foncier , je demande au conseil municipal de REPORTER pour complément d'étude , pour d'information et communication , cette délibération qui , en l'état , laisse beaucoup de points d'incertitude et le sentiment d'un niveau d'exigence technique au dessous de la moyenne ...pour une décision stratégique forte et irréversible.

Mon approche a été depuis le début du mandat la même pour l'aménagement du nord de notre village ainsi que ma position sur l'intérêt majeur pour la commune du foncier dit « maison michel » lui appartenant .

Je demande que mon intervention figure au procès -verbal , ce dernier devant être transmis en préfecture au même titre que toutes délibérations de notre assemblée .

Merci de votre attention


P. FOURNIER, conseillère municipale non affiliée

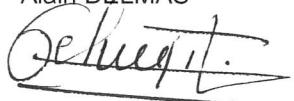
QUESTIONS DIVERSES :

Les points évoqués :

- Dates à retenir : Élection municipales 15 et 22 mars 2026 – Fin des inscriptions sur la liste électorale le 6 février 2026
- COMCOM : OM Lettre d'information distribuée prochainement
- Garderie du mercredi

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire clos la séance à 19h25.

Le secrétaire
Alain DELMAS



Le Maire
Richard FIOL

